

5 DÉCEMBRE : TOP DÉPART DES ILLUMINATIONS POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE SUR LE THÈME DU VILLAGE POLAIRE.



L'épidémie ayant laissé un peu de répit, les Favièrois, venus en grand nombre, ainsi que le Conseiller Départemental et Maire de Tournan, Laurent Gautier, ont pu répondre à l'invitation lancée par la mairie pour ce moment fondateur des festivités d'hiver. **Lire en page 4 et 5.**



2022 : Élections présidentielles et législatives

Les élections présidentielles auront lieu les **10 et 24 avril**. Elles seront suivies des élections législatives les **12 et 19 juin**. Vous avez jusqu'au 4 mars pour vous inscrire sur les listes électorales. Un seul bureau de vote sera ouvert à la salle des fêtes du bourg. **En savoir plus page 15.**

LA TROISIÈME TRANCHE D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AU HAMEAU EST EN COURS

Démarrés le 5 janvier, les travaux sont prévus pour une durée de six mois. Il est rappelé que jusqu'à la fin des travaux, la rue Louis Victor Dortée sera en circulation alternée et le stationnement sera interdit des deux côtés.

Une quatrième tranche est d'ores et déjà prévue afin de relier au réseau les allées communales qui n'ont pas été prises en compte au début du projet.



LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DES ENFANTS À L'ÉCOLE

DES PETITS HIBOUX SONT À RETIRER EN MAIRIE À PARTIR DU 7 FÉVRIER ET À RENDRE POUR LE 31 MARS.

VOTRE GÉNÉROSITÉ A PERMIS DE REMETTRE

17 BOÎTES

À LA CROIX ROUGE

Compte tenu de son succès, l'opération sera renouvelée en 2022.



À Favières, le recensement de la population commencé le 20 janvier se terminera le 21 février

Si vous ne l'avez pas encore fait, il ne vous reste que quelques jours pour accomplir ce devoir citoyen et remplir le dossier qui vous a été remis. Le recensement est obligatoire et essentiel pour l'avenir de la commune. **En savoir plus page 3.**

Au sommaire de ce numéro

● **En direct de la mairie p.2 à 4**

● **Le mot du Maire**

● **Fêtes et Cérémonies p.4 à 6**

● **CCAS p.6**

● **Vie scolaire, jeunesse et sport p.7**

● **Environnement p.7 à 9**

● **Numérique p.10 et 11**

● **La vie des associations p.12 et 13**

● **Histoire p.14**

● **Expression libre p.15**

● **Actualités p.15**

● **État civil - Agenda**

● **Communiqués**



LE MOT DU MAIRE



Janvier 2022, nous y sommes et même si les vœux de la municipalité vous sont parvenus par courrier, sur le site internet communal et par la newsletter, je vous adresse ceux qui étaient prévus en présentiel le 22 janvier autour d'un buffet campagnard: meilleurs vœux de santé, de réussite, et malgré le climat morose, du plaisir et du bonheur pour cette année 2022.

J'adresse ces vœux à tous les Faviérois et à leurs proches avec une pensée particulière pour les professionnels dans les métiers dit indispensables ainsi qu'au personnel scolaire, communal et périscolaire.

En cette période qui perturbe parfois l'organisation des familles des petits hiboux, pour eux c'est tous les jours qu'il faut s'adapter. Positifs, cas contact, carence de remplaçant pour maintenir une classe ouverte et autres imprévus, il faut imaginer la solution, réglementaire ou organisationnelle, que ce soit pour les enfants, la cantine, la garderie...

Merci à eux.

Cette sixième édition du bulletin municipal, qui devait être légère puisque la cérémonie des vœux aurait permis une information directe, fait 16 pages.

Y figurent des sujets divers tels que les élections, le recensement, les inscriptions scolaires, l'inauguration au Domaine des Trente Arpents, les arnaques informatiques, les illuminations, les associations, les actions du CCAS.

Un thème récurrent nécessite un rappel des règles pour les dépôts sauvages en ville et pour les encombrants. Ce sont les auteurs de ces actes que nous voulons toucher, pour cela ils recevront systématiquement un courrier communal pour information et pour rappel des règles et des obligations.

Les travaux de maintenance ont porté majoritairement sur la voirie. Peuvent être cités la réfection du « stop » rue du lavoir à l'intersection avec la D10, une opération pour traiter les trous aussi appelés « nids de poule », mais aussi la poursuite de l'enfouissement des réseaux au hameau. La phase trois est en cours et il y aura une quatrième phase.

Des commandes sont passées, la première concerne la voirie de l'intersection rue de Bellevue avec la D10, la deuxième pour améliorer la sécurité et la signalisation de l'école rue Lucien Cotel.

Dans la continuité de l'amélioration de la sécurité dans le bourg, un arrêté communal va limiter la vitesse à 30km/h dans l'ensemble du village. Pour cette décision, le département et la gendarmerie ont été consultés.

Chantier plus important, des réflexions sont en cours pour la partie urbanisée de la D10 (rue du marronnier et rue de la Brie). L'objectif est de remplacer les bacs à fleurs, de déplacer les « chicanes », d'améliorer la visibilité lors des entrées et sorties des riverains et de normaliser les passages piétons et les arrêts de bus. Cette modification s'appuiera sur une concertation avec les riverains et l'assistance de l'Agence Routière du Département.

Cette édition de début d'année m'offre l'opportunité de remercier les responsables et leurs équipes du SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours) et de la gendarmerie de TOURNAN pour leur disponibilité et leurs conseils.

Dans la dernière édition du bulletin un article était consacré à l'unité de méthanisation de la Ferme des Trente Arpents. Cette installation a été inaugurée le 18 novembre dernier et cet événement sur la commune méritait bien d'être évoqué dans ce bulletin (page 7).

Nous entrons dans la période de préparation du budget 2022. Les chiffres de sortie de l'exercice 2021 du budget de fonctionnement, même s'ils ne sont pas définitifs, montrent que nous sommes à l'intérieur des prévisions effectuées en début d'année. Une image de la répartition des dépenses 2021 figure en page 3.

Pour terminer, je vous souhaite de partager de nombreuses occasions de nous rencontrer et de partager des moments conviviaux et festifs.

La commission «fêtes et cérémonies» y travaille.

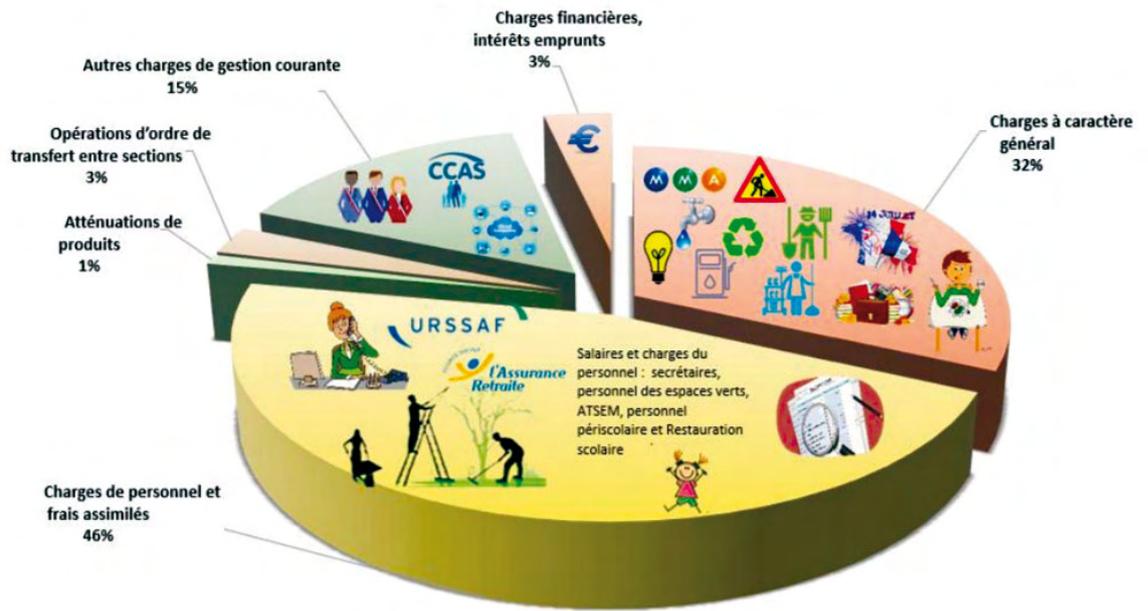
Prenez soin de vous et bonne lecture.

Daniel PATU

FINANCES

POINT D'ÉTAPE SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

L'ordre de grandeur est de 800 000€ qui sera affiné après validation des services des finances publiques.



Accueil

VOUS VOUS ÊTES INSTALLÉS À FAVIÈRES RÉCEMMENT ?



Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de votre nouvelle commune. Nous vous invitons à vous faire connaître à la mairie afin de participer à la réception amicale et conviviale d'accueil des nouveaux habitants qui aura lieu en mai 2022.

Urbanisme



Depuis le 1er janvier 2022, les particuliers et professionnels peuvent transmettre par voie électronique leurs demandes d'autorisations d'urbanisme. La mairie reste à votre disposition pour vous aider dans ces nouvelles démarches.

La page urbanisme du site internet de Favières a été enrichie. Vous pouvez y trouver la plupart des documents nécessaires à la réalisation de vos projets.

+INFOS | <http://www.favieres77.fr/urbanisme>

Environnement



Cette année, le point de collecte de vos sapins de Noël, auparavant situé devant l'église, a été déplacé rue du marais pour plus de facilité d'accès, de parking et de places. Les sapins récoltés seront broyés et transformés en copeaux de bois qui alimenteront les plantes de la commune. Une seconde vie bien méritée pour ces arbres qui nous donnent tant de bonheur à Noël.

MIEUX VOUS CONNAÎTRE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Recensement de la population du 20 janvier au 21 février



Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, il vous reste encore quelques jours pour accomplir ce devoir citoyen. À Favières, le recensement a débuté le 20 janvier et se terminera le 21 février. Deux agents recenseurs ont été recrutés pour se présenter chez vous. Ils vous ont remis vos identifiants nécessaires pour répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, la réponse papier est toujours possible.



Mme Carole Jacques et M. Daniel Dos Santos sont les deux recenseurs, seuls habilités à vous remettre le dossier. Merci de leur réserver un bon accueil.

Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Vous voulez savoir à quoi sert le recensement :

+INFOS | <http://www.favieres77.fr/le-recensement-de-la-population-demarrera-jeudi-20-janvier-2022/>

VOUS INFORMER ENCORE PLUS....

Nouveauté de l'année 2022, l'installation d'un panneau lumineux d'information. À l'instar de toutes les communes de la communauté du Val Biard, nous avons été doté d'un «journal lumineux» destiné à l'information de tous les Faviérois.

L'installation d'un tel panneau pris en charge financièrement par la CCVB représente une opportunité en ajoutant un moyen de communication permettant de mieux vous informer. On peut ne pas aimer son esthétisme peu adapté à l'architecture de notre village, mais sa couleur sombre plutôt neutre se fond assez bien dans le décor.

Le lieu choisi, le seul qui nous semblait «acceptable», est situé à l'extrême droite devant la mairie, derrière la machine à pain que nous souhaitons à terme déplacer. Il est visible des piétons, des parents et enfants sur le chemin de l'école et des véhicules venant de Tournan. Dans cette zone, les véhicules sont ralentis par une chicane rue de la Brie, 2 passages piéton dont un sur un passage surélevé limité à 30km/h. Certes un emplacement qui n'est pas idéal mais reste dans les normes de sécurité.

Quelles informations y trouverez-vous ?

- Des actualités (annonce des conseils municipaux et de la mise en ligne de leur compte rendu, la rentrée des classes avec les inscriptions en mairie, les nouveaux arrivants...).
- Rappel des collectes de déchets,
- Les événements (marché, Foire, brocante, vide-greniers...)
- Les incidents météo (canicules, épisodes neigeux, orages, crues), les grèves des transports...
- Relais des alertes départementales, préfectorales...



Sur ces photos, exemple d'information que nous pourrions afficher. A l'heure de mise sous presse du bulletin, le panneau est en attente de branchement. Il sera opérationnel courant février.

Concours MAISONS DÉCORÉES

Pour cette fin d'année 2021, les maisons GAGNANTES sont situées :



11 rue des Farinats



15 rue Louis Victor Dortée



2 rue du tilleul argenté

Les gagnants se verront offrir une récompense bien méritée.

MENTIONS D'EXCELLENCE aux anciens gagnants qui ont montré cette année encore beaucoup de créativité.



ET TOUTES NOS FÉLICITATIONS À TOUS LES HABITANTS QUI ONT PARTICIPÉ À NOTRE CONCOURS.

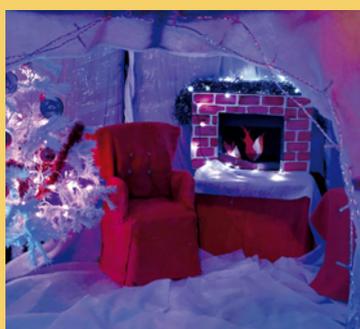


En voici quelques exemples. Nous ne pouvons pas mettre les photos de toutes les maisons et nous nous en excusons. Encore bravo pour vos idées lumineuses !!!!

LES FESTIVITÉS DE L'HIVER



Chaque année, les fêtes de fin d'année sont l'occasion de faire briller villes et villages. Cette année, et malgré la crise sanitaire, la mairie a encore su émerveiller petits et grands avec ses illuminations. Si les animations annoncées n'ont pu avoir lieu, le spectacle était dans la rue : devant la mairie, au hameau : à la chapelle et à la bibliothèque et dans le village chez les particuliers qui ont été plus nombreux à décorer leurs maisons de mille feux.



C'est sous l'oeil vigilant des nounours polaires installés aux fenêtres de la mairie que les Faviérois sont venus assister au lancement des illuminations. Ils ont pu savourer un bon vin chaud en admirant les lumières et les décorations du village de Noël polaire, thème choisi pour cette fin d'année. Ce fut l'occasion de présenter le grimoire de Noël, de découvrir l'igloo et son intérieur douillet, la boîte aux lettres du père Noël, et admirer les nombreux décors. Un moment chaleureux malgré le froid..lui aussi polaire.

Au hameau, l'association de la bibliothèque de Favières-La Route « Au Grès des Loisirs » a comme chaque année illuminé la bibliothèque. Une mise en scène de grande qualité. Bravo aux bénévoles qui ont mis tout leur coeur à sa réalisation .

De la nouveauté avec le grimoire de Noël



Malgré les restrictions sanitaires, nous avons pu réaliser quelques animations. Les enfants ont ainsi pu avoir un peu de rêve et de magie notamment en découvrant les pages d'un merveilleux grimoire de Noël.

Au fil des jours, pour le plaisir des petits mais aussi des grands, les pages du grimoire ont défilé pour nous rappeler les traditions de cette période chaleureuse. Animé de jolis contes avec les aventures de Hansel et Gretel, de lutins intrépides, d'un bonhomme de neige, de deux petites sorcières malicieuses, de chants traditionnels, et de la légende de Saint Nicolas ... il fut très apprécié de tous et **largement suivi sur les pages Facebook «Evenements Favières 77» et «Favières Mon Village».**

Le grimoire de Noël a été rangé précieusement dans son écrin et nous aurons le plaisir de le ressortir pour de nouvelles aventures pour le prochain Noël.



38 lettres au Père Noël

ont été déposées dans la jolie boîte devant le village polaire.

Des missives pleines de dessins, de peintures, d'images, de mots tendres ... des plus émouvantes aux plus drôles, quel plaisir pour le Père Noël qui a pris soin de répondre à chacun des enfants !





LE DEVOIR DE MÉMOIRE

+INFOS | <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/1914-1918/la-seance-du-11-novembre-1918>

Commémoration du 11 NOVEMBRE

Si le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, c'est aussi la mémoire d'un jour, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918). C'est en effet le 11 novembre 1918 que Clémentine lut les conditions d'armistice. La loi du 28 février 2012 a fait de cette journée nationale une journée d'hommage à tous les morts pour la France, quel que soit le conflit. Le 11 novembre devient une forme de catalyseur des mémoires des morts au combat, permettant pleinement aux opérations extérieures d'être intégrées à la mémoire collective.

Le 12 octobre dernier, Hubert Germain, dernier Compagnon de la Libération, s'est éteint à l'âge de 101 ans. Après l'hommage national rendu le 15 octobre dernier à l'Hôtel National des Invalides, un dernier hommage solennel lui a été rendu à l'occasion du 11 novembre 2021.



Les enfants de Favières étaient fiers de porter la gerbe



Un moment de convivialité après la cérémonie

De nombreux Faviérois sont venus assister aux cérémonies qui ont eu lieu au bourg, au monument aux morts place Besoul et au monument du cimetière du hameau.

6

Centre communal d'action sociale



LE CCAS A ORGANISÉ EN FIN D'ANNÉE LA DISTRIBUTION DE PANIERS GOURMANDS AUX PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

Cette année, pour la fête de fin d'année de nos aînés, le CCAS leur avait proposé soit un panier gourmand ou bien un repas à la salle des fêtes. Ces propositions ont été accueillies avec grand plaisir. Malheureusement, les directives gouvernementales liées au contexte épidémique nous ont contraint d'annuler la rencontre autour du repas, choisie d'ailleurs par beaucoup d'entre eux. Il a été proposé en remplacement un colis à l'ensemble des Faviérois de 65 ans et plus qui avaient répondu aux courriers envoyés par le CCAS.

Ces paniers remis à domicile, nous ont permis de nous enquêter de la santé de tous et de partager un moment de convivialité dans le respect des règles sanitaires. Derrière les masques, nous avons deviné les sourires des bénéficiaires contents de recevoir notre visite et ce présent fort sympathique.

Avec quelques fois le regret de ne pouvoir nous remercier avec une petite bise, et nous de refuser de boire un « petit coup » ou le petit café, mais certains comme Monique et Pierre ci-dessous, se sont laissés prendre au jeu d'une photo souvenir « sans masque » juste l'espace d'un instant !



Lors de la distribution nous avons également remis les bons d'achat attribués comme chaque année aux séniors sous condition de ressources. Les membres du CCAS, se joignent à moi avec beaucoup de chaleur et de sincérité pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2022, avec des moments privilégiés de bonheurs partagés et de sérénité retrouvée. Prenez bien soin de vous.

Pour nous contacter ! par téléphone au **01 64 07 02 07**
ou par mail à CCAS@favieres77.fr



FERMETURE DE CLASSES CHEZ LES PETITS HIBOUX



Le variant OMICRON s'est avéré être particulièrement contagieux y compris chez les plus jeunes. Jusqu'à peu, l'école de nos petits hiboux avait été épargnée par la fermeture de classe. Malheureusement, en janvier 2022, suite à des cas avérés de COVID, des classes ont dû être temporairement fermées. À cela s'ajoutent des problèmes d'enseignants non remplacés (suite à des absences liées au protocole sanitaire).

Ces fermetures ont eu des répercussions sur le service de restauration scolaire. De nombreux repas commandés non consommés ont été facturés par le prestataire. Le conseil municipal a décidé **de les prendre à la charge** de la commune. Ainsi, à compter de janvier 2022, lorsqu'il y a une fermeture de classe liée au COVID, les repas réservés et non pris ne seront pas facturés aux familles.

Par contre, la commune ne pouvant pas prendre en charge toutes les absences imprévues, même liées au COVID, les **absences individuelles** seront facturées. Il revient aux parents d'annuler les réservations au plus vite sur l'espace famille afin de ne pas être pénalisés.

Comme tous depuis déjà bien trop longtemps, nous avons grande hâte que la situation sanitaire s'améliore. Dès lors, nous mettons en œuvre nos projets d'animations, de moments conviviaux pour petits et grands qui sont pour le moment contraints de rester au stade de projets.

ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Par ailleurs, pour lutter au mieux contre l'épidémie et suite aux recommandations gouvernementales, la mairie a fait l'acquisition de détecteurs de CO2 pour chaque classe ainsi que pour les deux salles de garderie du bourg et du hameau.



Ces détecteurs permettront de mesurer la qualité de l'air et ainsi de mieux procéder aux aérations utiles et nécessaires.

Environnement



INAUGURATION DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION DE LA FERME DES TRENTE ARPENTS

Le 18 novembre 2021, Ariane de Rothschild a inauguré l'unité de méthanisation de la ferme des Trente Arpents en présence de nombreux invités dont Isabelle Périgault, Présidente de la Communauté de commune du Val Briard et Daniel Patu, Maire de Favières.



« C'est un projet qui me tient tout particulièrement à cœur dans la mesure où il incarne l'implication historique de ma famille pour l'environnement et mon engagement dans le développement d'une agriculture plus durable. [...] Je remercie la Mairie de Favières qui nous a accompagnés, qui a pris conscience de la dimension de notre projet et sur qui nous comptons évidemment pour poursuivre notre réflexion. »

Ariane de Rothschild, Présidente des Conseils d'Administration Edmond de Rothschild



Crédits photos : Christophe Meireis



LES DÉPÔTS SAUVAGES NE SONT PAS SEULEMENT DANS LES CHAMPS

Cette année encore, nous déplorons l'augmentation des dépôts sauvages. Souvent issus de particuliers ou d'entreprises qui ne veulent pas recourir aux déchetteries, ces dépôts souvent composés de résidus de travaux ou de déménagement (plâtre, peinture, vieux meubles de cuisine, de toilette, gravats, pneus, tôles d'amiante...) s'amoncellent aux bords des chemins aux limites du village, dans les chemins de forêt, ou aux abords des champs provoquant ainsi une pollution importante. Quant aux dépôts sauvages éparpillés aux quatre coins du village, ils peuvent parfois s'avérer «dangereux» (amiante, matériaux pleins de clous ou coupants...).

Notre équipe d'employés communaux récupère et regroupe tous ces déchets qui sont déposés dans des bennes dans l'attente de leur évacuation par une entreprise spécialisée. Autant dire que ces opérations coûtent cher à la commune.

Les déchets destinés aux encombrants **doivent être déposés après 19h la veille du ramassage.** Dans le cas où ils ne seraient pas pris, **ils doivent être rentrés dans les 24h** sous peine d'être verbalisés (135€) comme dépôts sauvages.



Vu dans le village un dépôt non respectueux de ces règles et donc verbalisable.

Les dépôts sauvages aussi devant les maisons

Les dépôts sauvages proviennent aussi des particuliers qui souhaitent se séparer d'objets ou de matériaux lors du passage des encombrants. Or, ceux-ci ne prennent pas tous les déchets qui restent alors sur les trottoirs (voir article page 9). **Face à ces pollutions, la mairie se doit d'agir.** Nous interpellons et rappelons **parfois à plusieurs reprises** par écrit aux propriétaires de ces dépôts que ces derniers ne doivent pas rester sur la voie publique.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE : DE LA PRÉVENTION AVANT TOUT

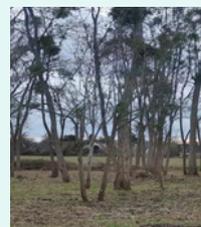
Prévention des risques de tempête



En janvier, la société Enedis a réalisé des travaux d'entretien en élaguant les grands arbres situés en bordure de la voie douce. En effet, certaines branches risquaient de tomber sur les fils à haute tension en cas de tempête. Un exercice périlleux !

Quelques coupes dans l'attente du printemps

Après la tourmente climatique de l'été puis de l'automne, l'équipe des employés communaux renforcés par le prestataire Fabien GAUTRAULT ESPACES VERTS a réalisé de nombreux travaux de nettoyage et d'élagage qui ont redonné à Favières son visage de village «propre». Ces derniers mois nous ont permis d'identifier les actions préventives nécessaires afin d'éviter le renouvellement des problèmes connus en 2021. On apprend toujours des expériences passées (bonnes ou mauvaises)



Bois d'acacias, caniveaux ou encore voie douce se sont faits une beauté dans l'attente du printemps prochain.

Entretien de la Marsange par le SyaGe*.



Le 14 janvier, le SyaGe a réalisé des travaux de maintenance au bord de la Marsange : abattage d'un arbre qui menaçait de tomber, retrait d'un embâcle devant le pont rue du Moncet et identification de mousses de pollution.

*SyaGe : Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres.



LE SAVIEZ-VOUS ?



LES ENCOMBRANTS ENFOUISSENT VOS DÉCHETS
LES DÉCHETTERIES LES RECYCLENT.

Le réseau de déchetteries est à la disposition de tous les habitants pour déposer les déchets encombrants et **RESTE LA SOLUTION ENVIRONNEMENTALE LA PLUS ADAPTEE.**

Exemple du mobilier. Collecté avec les encombrants, un transat en plastique finira en centre d'enfouissement. Alors que déposé en déchetterie, il serait valorisé à plus de 90% avec tous les meubles ou partie de meubles, matelas compris, quels que soient leur type, matériau ou état.

Si toutefois, vous n'avez vraiment pas la possibilité d'aller en déchetterie, vous ne pouvez pas déposer tous vos déchets aux encombrants :

Rappel des déchets interdits aux encombrants

mais acceptés en déchetterie	à déposer impérativement
<ul style="list-style-type: none"> ● Déchets équipement électrique et électronique ● Gravats ● Palettes ● Plaques de verre ● Déchets verts ● Déchets dangereux (peintures, solvants, batteries...) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Bouteilles de gaz -----> en point de vente ● Pièces automobiles --> en casse auto ● Extincteurs -----> en déchetteries professionnelles

LES TEXTILES

L'envie de changer de décor, de renouveler sa garde-robe, de rhabiller les enfants qui grandissent ou encore un déménagement nous amènent à vouloir nous débarrasser de textiles, linge de maison ou chaussures usagées ou en trop dans nos placards. Mais que faire de tout ça si vous ne pouvez pas les donner, les recycler ou les vendre par vous-même?

Il faut savoir que **tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures mis en sacs, propres et secs, peuvent être déposés dans les bornes à vêtements pour être valorisés, quelque soit leur état.**



Les sacs doivent être fermés et dimensionnés pour rentrer dans le conteneur prévu à cet effet. Il y en a dans certaines communes (pas à Favières) et dans les déchetteries.



A savoir : un sac déposé au pied d'un conteneur est considéré comme du dépôt sauvage et à ce titre verbalisable.

Vers le 100% de recyclage ou de réutilisation

Tous les textiles peuvent avoir une seconde vie. Vous pouvez les déposer en déchetterie, en conteneur, dans les associations (par exemple Emmaüs) ou ressourceries, en magasin ou par des collectes ponctuelles. Vous avez la garantie alors qu'ils pourront être portés de nouveau ou recyclés.

+INFOS | www.https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport
Retrouvez toutes ces infos et bien d'autres encore sur le site www.sietom77.com



ARNAQUES AU FAUX SUPPORT TECHNIQUE : COMMENT RÉAGIR

Plusieurs Faviérois ont été victimes d'arnaque au faux support technique. Que faire dans ce cas ?

L'**arnaque au faux support technique** est une forme d'escroquerie qui consiste à effrayer la personne afin de la pousser à contacter un prétendu support technique officiel (Microsoft, Apple, Google...) ou son soi-disant sous-traitant. La personne voit apparaître un message sur son écran qui lui signale un problème grave (panne, virus, licence expirée...) et lui demande de rappeler un numéro d'apparence officielle, sous peine de perdre toutes ses données ou de ne plus pouvoir utiliser son matériel.

Ce type d'arnaque est assimilé à une escroquerie financière puisque le but est de soutirer de l'argent aux victimes. Le site www.cybermalveillance.gouv.fr vous met à disposition des fiches mémo vous expliquant ce qu'il faut faire si vous en êtes victime. De nombreux autres supports pour comprendre les cybermenaces et savoir comment réagir, ainsi que les bonnes pratiques à adopter pour assurer votre sécurité numérique sont également en consultation.

Exemple d'une fiche mémo

LES FAUX SUPPORTS TECHNIQUES

mémo

COMPRENDRE LES RISQUES

CYBERCRIMINEL

ESCOQUERIE FINANCIÈRE

Votre ordinateur est bloqué et on vous demande de rappeler un support technique? Vous êtes victime d'une arnaque au faux support!

BUT
Inciter la victime à payer un pseudo-dépannage informatique et/ou la faire souscrire à des abonnements payants.

TECHNIQUE
Faire croire à un problème technique grave impliquant un risque de perte de données ou d'usage de l'équipement (par écran bloqué, téléphone, SMS, courriel etc.).

VICTIME

COMMENT RÉAGIR ?

- Ne répondez pas
- Conservez toutes les preuves
- Redémarrez votre appareil
- Purgez le cache, supprimez les cookies et réinitialisez les paramètres de votre navigateur
- Désinstallez tout nouveau programme suspect
- Faites une analyse antivirus
- Changez tous vos mots de passe
- Faites opposition auprès de votre banque si vous avez payé
- Déposez plainte

LIENS UTILES

Internet-signelement.gouv.fr

Info Escroqueries
0805 805 817 (gratuit)

Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr

En cas de doute, vous pouvez faire appel à un professionnel référencé sur www.cybermalveillance.gouv.fr.

Mieux encore, vous pouvez faire appel au conseiller délégué au numérique de la commune qui a déjà dépanné plusieurs habitants victimes de ces mauvais agissements. Ces arnaques étant de plus en plus fréquentes, nous vous conseillons si vous en avez les disponibilités de vous inscrire aux ateliers numériques gratuits du lundi (voir article page 13) organisés à la mairie qui vous aideront à mieux réagir et gérer les nouveaux outils numériques.

+INFOS | contact@favieres.fr
www.cybermalveillance.gouv.fr
 Plateforme PHAROS :
Internet-signelement.gouv.fr



MIEUX INFORMÉS PAR LA NEWSLETTER

35 C'est le nombre de newsletters envoyées depuis sa création en septembre 2020

au rythme de **2 par mois**

envoyées aux **164 abonnés**

qui sont ainsi informés des dernières mises à jour du site internet de la commune et autres informations importantes. C'est un bon moyen pour connaître l'essentiel de la vie communale entre les parutions de l'Arbre à Lettres.

Pour recevoir la newsletter :

+INFOS et pour s'inscrire
<http://www.favieres77.fr/>
 indiquez votre e-mail dans le cadre Newsletter
 ou par mail à contact@favieres.fr

LES ATELIERS NUMÉRIQUES DE LA MAIRIE



Depuis juin 2020, la mairie propose des ateliers numériques gratuits pour se former ou se perfectionner aux outils informatiques. Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, ces ateliers ont pu être organisés et ont réuni jusqu'à 8 participants .

Parmi les principaux thèmes abordés lors de ces ateliers

- Découvrir différents moyens de connexion à Internet et partager une connexion 4G.
- La sécurité sur internet :
 - Créer un mot de passe sécurisé et gérer ses mots de passe
 - Utiliser un coffre-fort numérique
 - Protéger ses données personnelles
- Organiser ses fichiers et ses dossiers
- Remplir un formulaire en ligne
- Découvrir France Connect
- Initiation aux tableurs....

En 2022, nous continuons de proposer ce service avec le traitement de sujets selon les demandes des participants. **Si besoin, le conseiller numérique est à votre disposition en cas de panne ou de problèmes sur votre ordinateur.**

Si vous êtes intéressés pour apprendre ou vous perfectionner :

+INFOS <http://www.favieres77.fr/>
 ou contact@favieres.fr
 ou au 01 64 07 02 07

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES : UN RÉSEAU SOCIAL PAS COMME LES AUTRES



Vous êtes toujours plus nombreux à vous inscrire et à utiliser l'application ou le site Voisinsvigilants et nous vous en remercions !

Pour rendre cet outil encore plus convivial et sécuritaire, voici quelques règles et principes pour un bon usage de ce réseau social pas tout à fait comme les autres !

En fonction des situations, vous avez le choix d'écrire des messages dans différentes rubriques :

ALERTES : si vous constatez un fait suspect (camionnette en repérage, faux démarcheur, tentative de cambriolage...) en tant que voisin vigilant vous pouvez utiliser le **site internet voisinsvigilants.org** ou l'application mobile pour émettre une alerte qui sera transmise à la communauté. Vous pouvez aussi générer une alerte en envoyant un sms (gratuit) au **06 47 49 26 26**. En revanche il vous appartient de prévenir les services de défense et de secours, VVS n'est pas connecté au 17 ou 18 ! . **La mairie utilise aussi la plateforme pour diffuser des informations.**

GAZETTE : si vous souhaitez mettre une annonce, signaler un animal errant, un doudou perdu...

MESSAGERIE : cela vous permet d'envoyer des messages à un ou plusieurs membres choisis dans l'annuaire, seuls les destinataires reçoivent le message.

Sur la page d'accueil vous trouverez un annuaire. Il contient la liste de tous les membres de la communauté à laquelle vous appartenez. Favières est composé de deux communautés Favières-Nord – Hameau et écarts, Favières-sud – Bourg et écarts.

Le point fort de cet outil est la bienveillance et la solidarité entre voisins. L'outil n'a pas vocation à servir pour des querelles de voisinage par exemple, les administrateurs de Voisins Vigilants et Solidaires (et non la mairie) se chargent d'un contrôle a posteriori des messages diffusés afin de veiller à la bonne entente sur le réseau.

Vous n'êtes pas encore inscrit ? cela ne prend que quelques minutes et c'est gratuit.

+INFOS et pour s'inscrire
<http://www.voisinsvigilants.org/>

COMITÉ DES FÊTES

Tout d'abord, nous voudrions souhaiter une très bonne année et surtout une bonne santé aux Faviéroises et Faviérois ainsi qu'à leurs proches de la part du Comité des Fêtes.

Nouvelle année, nouveaux espoirs. En effet, après un arrêt brutal des festivités dû en grande partie à la pandémie, nous avons pu in extremis reprendre « nos activités » de la plus belle des manières avec la venue du Père Noël à Favières le 12 décembre dernier. Les enfants sont venus nombreux pour le rencontrer et recevoir de sa part un petit cadeau afin que la magie de Noël perdure à Favières ! Un peu plus tôt dans l'année, nous avons soutenu l'association des parents d'élèves à organiser la soirée d'Halloween. Un moment convivial avec repas, jeux et déguisement au menu. Une grande réussite !

Cette année reste pleine d'incertitude bien que nous ayons une multitude d'idées pour animer au mieux notre beau village. Avant que le Père Noël ne reparte, nous lui avons d'ailleurs demandé d'exhausser certains de nos vœux pour 2022 notamment la possibilité d'organiser notre fameux Loto annuel, et pourquoi pas une brocante que tant de Faviérois nous demandent. En tout cas, nous ferons le maximum pour que l'on puisse se retrouver en intérieur ou en extérieur autour d'une bolée de cidre ou d'un bon repas. Et pour finir l'année en beauté, le spectacle de Noël 2022 devrait revenir déchaîner les passions de nos petits Faviérois autour d'un spectacle digne de ce nom !

Nous aurons également à cœur de renforcer notre collaboration avec l'association des parents d'élèves si le besoin s'en faisait sentir.

Enfin, un immense remerciement à tous nos bénévoles et adhérents qui oeuvrent pour rendre un peu plus festif les durs moments qui je l'espère sont derrière nous. Si vous souhaitez venir nous rejoindre avec vos idées et vos talents, voici nos nouvelles coordonnées. Pour adhérer et nous soutenir, un petit mail et nous vous ferons parvenir un bulletin d'adhésion. Alors n'hésitez pas, nous recrutons ! Bonne humeur garantie au Comité des Fêtes de Favières.

**Mail : c2f.favieres77@gmail.com -
Tél. 07 68 87 73 05 ou 06 14 67 50 41**

Encore une fois, BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2022

L'équipe du Comité des Fêtes de Favières



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU VILLAGE DE FAVIÈRES-LA ROUTE

Pour ceux qui ne nous connaissent pas encore, l'Association pour la Sauvegarde du Village de Favières – La Route a pour but la protection et la défense de l'environnement, du cadre de vie, de la flore et de la faune de notre village. Elle existe depuis 1990.

L'Association est également une structure juridique sentinelle forte qui permet de rester vigilant et d'alerter les parties prenantes (riverains, mairie, préfecture, etc.) contre les projets visant à dénaturer notre commune et son cadre de vie.

L'ancienneté de l'association, son efficacité ont permis de remporter des victoires juridiques dans le passé. Plus récemment, son intervention a permis l'annulation, en 2020, du permis de construire d'un ensemble immobilier de 32 logements au centre du bourg.

Notre intervention ne se limite pas qu'à défendre juridiquement notre village contre d'éventuels promoteurs indéclicats et peu respectueux des lois et règlements. Une de nos interventions possibles, dans les prochains mois, consistera à accompagner le Conseil Municipal pour la future révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Nous vous communiquerons prochainement la date de la prochaine Assemblée Générale afin que vous puissiez, si vous le souhaitez, adhérer à notre Association.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2022.

Mail : sauvegarde.favieres@gmail.com



Aurélien LUCAS
Président



AMITIÉ ET GAÏÉTÉ

Le 20 novembre dernier, un repas gastronomique organisé par le Club Amitié et Gaïeté s'est déroulé à la salle des fêtes de Favières. Huîtres, foie gras, saumon et autres mets festifs ont été dégustés dans la joie et la bonne humeur par les adhérents de l'association qui ont également pu danser tout l'après-midi grâce au DJ.



Françoise ROUSSEAU

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

...Le Repos Méditatif...

Voilà qui est maintenant possible dans les cimetières de notre village. L'automne dernier nous avons installé des bancs dans ces lieux, où il n'y en avait plus depuis des nombreuses années. C'est notre équipe de bricoleurs de choc du Conseil Municipal qui s'est attelée à la tâche réussie de mains de maîtres après quelques galères !!



Nous espérons que ces nouvelles installations seront appréciées et utiles aux visiteurs des cimetières du Bourg et du Hameau...

Notre prochain projet sera de faire restaurer la colonne de la pompe à eau, située sur la Place Besoul au centre du bourg, en partenariat avec la commune. Elle fait partie de notre histoire, finalement assez proche, puisque FAVIERES a découvert les joies de l'eau courante dans les habitations qu'à partir des années 60.

Belle année à vous tous.

Ann Gardyn
Présidente

TENNIS DE TABLE

Le club a repris en septembre 2021 les entraînements et les matchs pour la saison 2021/2022 après 1 an de fermeture pour cause de Covid.

Quel bonheur de se retrouver à la salle des fêtes, de ressortir nos raquettes de leurs étuis, de toucher la petite balle blanche autour d'une table de ping-pong et rejouer pour les couleurs de Favières.

Pour la 1ère phase de championnat, le club avait engagé 2 équipes : 1 équipe de 4 joueurs qui s'est classée 3^{ème} sur 6 de leur championnat en 1^{ère} division et 1 équipe de 3 joueurs classée 5^{ème} sur 6 de leur championnat en excellence.

Les entraînements ont lieu **le lundi soir à 20h30 à la salle des fêtes de Favières**. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour essayer un sport simple à pratiquer dans la bonne humeur.

Pour tous renseignements :
Patrice TISSIEVY au : 06 21 09 42 15.

Le club de tennis de table de Favières vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.



ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FAVIÈRES-LA ROUTE « AU GRÈS DES LOISIRS »

vous présente ses meilleurs vœux pour 2022 et vous attend le 5 mars pour sa fête annuelle :

L'association " au Grès des Loisirs "

Invite les Faviéroises, les Faviérois et les villes environnantes dans notre belle province le temps d'une soirée

Le samedi 5/03/2022 à 19h30mn

Salle des fêtes de Coutevroult appelée aussi Salle de Bourdingalle
Chemin de Paris 77580 Coutevroult

Soirée animée par **TIPOFF**

Les déguisements sont conseillés mais pas obligatoire

le thème: costumes de nos provinces métropolitaines ou d'outre mer

Repas et soirée Dansante

Apéritif

Lasagnes à la bolognaise ou

Lasagnes au saumon

Salade

Fromage

Dessert

Vin 1 bouteille pour 4 personnes



Bulletin d'Inscription : répondre au plus tard le 21/02/2022

NOM :	Prénom	Bolognaise	Saumon
Adultes adhérents : 25,00€ x	personnes =	€	
Adultes non adhérents : 30,00€ x	personnes =	€	
Enfants de 6 à 12 ans : 10,00€ x	personnes =	€	
TOTAL =		€	

Merci d'indiquer votre choix de plat en même temps que votre inscription

Pré-inscription : francoise.lionel@gmail.com (indiquez avec qui vous voulez être)

pré-inscription définitive obligatoire + règlement à envoyer chez la Trésorière

Mme Wajnglas Françoise 8 rue Michel - 94000 CRETEIL

Chèque à l'ordre de " Au Grès des Loisirs "

Guide pratique : pass Vaccinal / port du masque- DIRECTIVES AU 3/01/2022

Salle des fêtes et chapiteaux	Pass Vaccinal à partir de 12 ans et 2 mois	Port du masque à partir de 11 ans
-------------------------------	---	--------------------------------------

Le contrôle du Pass vaccinal se fera à l'entrée de la salle des fêtes

Ghislaine POTHIN
Présidente



La chasse : un mal nécessaire ?

Une activité nécessaire depuis toujours

Née des premiers besoins de l'homme, la chasse fut en honneur chez les peuples anciens. Les leudes Mérovingiens avaient dans nos contrées des villas qui étaient des rendez-vous de chasse : Lagny, Faremoutiers, Jouarre... Au Moyen Âge, la noblesse s'occupe spécialement de ce plaisir.

De tous temps Favières fut un remarquable terrain de chasse. Jusqu'au 19^{ème} siècle, c'était plutôt une chasse vivrière, bien que les Seigneurs, jadis, aient usé et parfois abusé de cette activité en parcourant sans vergogne des terres cultivées, en s'étant réservé le droit de chasse.

Henri IV lui-même avait défendu la chasse aux paysans en les punissant sévèrement, jusqu'à la pendaison (à l'arbre de la Potence à Favières), s'ils étaient surpris à guetter le gibier sur les terres du Seigneur ou pire à braconner.

C'est à la chasse, près de Pont-Carré, que le roi faillit une première fois être assassiné par Barrière (1593).

La loi du 4 août 1789 (abolition des privilèges), donne enfin à tous les propriétaires le droit de chasser sur leurs propres terres.

Des chasses prisées des banquiers et amateurs d'art

Il y avait à Favières, en dehors des domaines giboyeux d'Hermières et de Saint-Ouen, une chasse louée par la Duchesse de La Rochefoucault à M. Gustave Delahante. M. Emile Perrin, directeur de l'Opéra-Comique (de 1848 à 1857) lui succéda dans cette location. L'étang d'Armainvilliers, très peuplé de gibier d'eau de toutes espèces, entraînait dans la partie louée.

En dehors des chasses tenues à Saint-Ouen par M. Jean Baptiste Osmont (imprimeur libraire) et ses prédécesseurs,



on put y voir des aristocrates, des banquiers et grands amateurs d'art. La présence de Jacques Louis David à Saint-Ouen en 1794 a peut-être influencer leurs venues, faisant de Favières un lieu de rencontres des riches collectionneurs amateurs de chasse : ainsi le comte Stanislas Potoki 1753-1805 (ci-contre peint par David), les comtes de Camondo Abraham (1781-1873), Isaac, Moïse et Nissim (cf musée parisien Nissim de Camondo), le comte

Aguado 1784-1842 (également collectionneur d'art), ou encore Louis Alexandre Berthier, prince de Wagram 1753-1815, puis plus tard Léon Gambetta 1838-1882, fondateur de la III^{ème} république. On a vu venir à Hermières, la contrée la plus giboyeuse du territoire, le maréchal de Mac Mahon, président de la république, le docteur Blanche médecin aliéniste, Lord Charles Grey, 1er ministre du Royaume Uni de 1830 à 1834, ou encore le comte de Paris.

À Favières, du gibier, en veux-tu, en voilà !

À Hermières, les chasseurs tiraient beaucoup les faisans. Naguère, au 19^{ème} siècle, on y dépassait du temps de M. Moïana plus de 300 faisans vivant en liberté et non élevés puis lâchés. Il y eu à Hermières quelques simulacres de chasse à courre. À Mandegrès, les bois contigus étaient moins bien pourvus, néanmoins, les chasses étaient fréquentes à l'époque où M. Sapia, comte de Lancia en était propriétaire. Outre ces faisans, les bois et la plaine de Favières sont peuplés de lièvres, de lapins, de perdrix, de chevreuils, de sangliers en un mot de presque tout le gibier connu dans le département.



3 chasseurs photographiés en 1931 chemin des Farinats

La chasse : activité très controversée...

Si de tout temps, la chasse a toujours eu son utilité que ce soit pour se nourrir ou réguler les populations de gibiers trop envahissants notamment les sangliers, elle est aussi un plaisir pour ceux qui en font un sport. Mais pour d'autres, c'est une activité cruelle et de nombreuses associations de défense des animaux se sont dressées contre ces chasses.

...est devenue régulée et responsable.

L'ayant compris, la Fédération Française de chasse promeut cette activité tout en défendant la ruralité et en préservant la biodiversité. De nombreuses actions concrètes ont été mises en place pour valoriser la chasse, promouvoir la biodiversité, agir pour la société et vivre la nature ensemble.

†INFOS | <https://www.chasseurdefrance.com/>



Faviéroises, Faviérois,

Je commence par vous souhaiter une très belle année 2022 et surtout une très bonne santé car aujourd'hui c'est ce que nous avons de plus précieux.

Le panneau d'information est-il implanté au bon endroit ?

Un panneau d'information est un lien entre la municipalité et les habitants et cet outil peut être utile pour un village tel que Favières.

Par contre son implantation me paraît un problème d'insécurité. Il est destiné à attirer l'attention des passants mais il attirera aussi l'attention des conducteurs. Hors, il a été implanté au cœur du village, juste avant le passage piéton le plus emprunté de notre commune (devant l'école, la mairie et l'église). De plus, juste derrière le passage piéton, un double virage dangereux (surtout quand il y a un bus ou un camion) là où nous devons être particulièrement attentif aussi bien à ceux qui sont sur le trottoir, ceux qui traversent qu'aux véhicules arrivant en face.

Aussi, les amoureux du patrimoine ne manqueront pas, également, de remarquer que son installation attenante à notre église datant du XI^e siècle et au bâtiment de la mairie n'est pas en accord avec notre volonté de préservation du patrimoine faviérois tout comme ce distributeur de baguettes.

Valérie GAUTIER

Facebook : tous en action pour Favières 77

Actualités

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES LES 10 et 24 AVRIL 2022

Pour voter lors de l'élection présidentielle 2022 qui aura lieu les dimanches 10 et 24 avril, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale avec le téléservice jusqu'au 2 mars, ou avec le formulaire papier jusqu'au 4 mars.

Vous devez renseigner le formulaire papier, puis le transmettre, avec les documents justificatifs, à la mairie ou au consulat. Pour cela, vous pouvez :

Soit l'envoyer par courrier, en faisant en sorte que la mairie ou le consulat le reçoive le 4 mars au plus tard (la date de réception faisant foi)

Soit le déposer sur place au plus tard le 4 mars.

À savoir : si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), vous avez un délai supplémentaire (en France et à l'étranger).

Vous pouvez dès à présent vérifier si vous êtes déjà inscrit.

+INFOS | <https://www.service-public.fr/https://www.vie-publique.fr/dossier/282312-election-presidentielle-2022>



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LES 12 et 19 JUIN 2022

Les élections législatives françaises de 2022 auront lieu les dimanches 12 et 19 juin afin d'élire les 577 députés de la XVI^e législature de la Cinquième République. Ces élections feront suite à l'élection présidentielle d'avril 2022.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

+INFOS | <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>



MAIRIE

5-7 rue de la Brie - 77220 FAVIÈRES
01 64 07 02 07

adresse mail : contact@favieres77.fr
site internet : www.favieres77.fr



HORAIRES d'ouverture

La mairie est ouverte au public
lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 10h à 12h et 15h à 18h

La mairie est fermée le mardi



La mairie est ouverte le samedi
uniquement sur rendez-vous

COMMUNIQUÉS....

Recherche de terrain ou bâtiment

PROJET DE CRÉATION D'UNE CRÈCHE MULTI-ACCUEIL
SUR LA COMMUNE DE FAVIÈRES



La mairie a été contactée par un particulier qui recherche un terrain à bâtir d'une surface de 1000 à 1500 m², ou un bâtiment à rénover, afin de créer une crèche d'entreprise de 30 à 40 places sur la commune de Favières.

Si vous disposez d'un bien répondant à ce besoin, vous pouvez contacter :

**M. Marc Jackson, mél : marcjackson@orange.fr
tél : 06.25.95.20.75**

La ferme des 30 Arpents organise des visites guidées aux dates suivantes :



02 avril 2022

14 mai 2022

15 juin 2022

3€ / ENFANT DE 3 ANS OU PLUS ET 5€/ ADULTE.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via la page facebook ou le site internet du Cellier (les liens sont mis en ligne un mois avant le jour de l'atelier).

Bienvenue les petits hiboux



- ANTIAO REUQUE Ayden
- CHOUBANE Alya
- CHRÉTIEN Léandre
- GUINOT Jules
- MARSAULT LEMONIER Maïa



Ils se sont unis

- Claire DUTTO et Fahim CHOUBANE
- Eléonore BOULARD et Aurélien GRAND



Au revoir

- THOMAS Andrée
- VAQUERO Joseph

AGENDA

14 février : Reprise des ateliers numériques.

10 et 24 avril : Élections présidentielles

8 mai : Cérémonie et dépôt de gerbes

21 mai : Accueil nouveaux arrivants,
Plantation d'arbres pour les
enfants nés en 2021
Remise médailles du travail

15 mai au 31 août : Concours des plus
belles maisons fleuries (sur inscription)

12 et 19 juin : Élections législatives

Juin : Remise des diplômes aux CM2

Directeur de publication : Daniel PATU

Rédactrice en chef : Marie-Christine COQUELET

Nos remerciements à celles et ceux qui ont contribué à ce nouveau numéro

Conception/réalisation : Commission communication
Crédits photos pour le Domaine des 30 Arpents :
Christophe Meireis

Impression : ICB imprimerie Chauvat-Bertau
Pontcarré - 01 64 66 31 49

Dépôt légal février 2022